

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA BAIE DU COTENTIN**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mardi 28 mai 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mai à vingt-heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Sainte Mère Eglise sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	<b>71</b>	<b>Etaients présents :</b> G. DONGE, M. LEBLANC, P. LECONTE, G. FOUCHER, K. DUPONT, A. MOUCHEL, M. JOURDAN, J.M. DARTHENAY, A. TOURAINE, F. ALEXANDRE, I. BASNEVILLE, A.F. FOSSARD, X. GRAWITZ, V. DUBOURG, N. LEGASTELOIS, J.P. LHONNEUR, M. LE GOFF, C. SUAREZ, P. THOMINE, J. DUPREY, M. JEAN, F. LESACHEY, M. GIOVANONE, C. KERVADEC, V. BLANDIN, A. BOUFFARD, R. BROTON, O. DESHEULLES, J.C. HAIZE, B. MARIE, M.C. METTE, J.P. LECESNE, F. BEROT, P. CATHERINE, H. AUTARD DE BRAGARD, D. GIOT, M. HAIZE, S. DEBEAUPTE, L. FAUNY, J. MAILLARD, G. LEBARBENCHON, C. DE VALLAVIEILLE, H. MILET, C. MAURER, J. QUETIER, S. VOISIN, J. LAURENT, R. DUJARDIN, M. DEGRUGILLIER, J.P. TRAVERTE.
Nombre de membres présents :	<b>50</b>	
Nombre de membres votants :	<b>58</b>	
Date de convocation :	<b>23/05/2019</b>	<b>Absents représentés :</b> D. HAMCHIN donne procuration à A.F. FOSSARD, Y. POISSON donne procuration à G. FOUCHER, J. MICLOT donne procuration à J.P. LHONNEUR, J. LEMAÎTRE donne procuration à M. LE GOFF, C. FREMONT donne procuration à J. QUETIER, P. AUBRIL donne procuration à P. THOMINE, A. LANGLOIS donne procuration à J. LAURENT, M. NEEL donne procuration à J. MAILLARD.
Date d'affichage du procès-verbal :		
Numéro de délibération :	<b>810-2019-05-28</b>	<b>Absents excusés :</b> A. SCALLE, O. OSMONT, D. CORNIERE, V. LETOURNEUR, B. JOSSET, S. LA DUNE, C. CHANTREUIL, C. MARIE, M.H. PERROTTE, S. MARAIS, J.P. JACQUET, B. NOEL, G. GUIOC.

**Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville**

Monsieur le président rappelle au conseil communautaire que celui-ci avait, le 29 mars 2018, prescrit la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de la commune de Saint-Hilaire-Petitville notamment en ce qui concerne les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) portant sur l'entrée Est de l'agglomération et le règlement écrit correspondant.

Le dossier de modification élaboré par le cabinet Avice a été soumis à enquête publique du 04 mars 2019 au 04 avril 2019.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Bruno BOUSSION, a remis le 07 courant à la CCBDC ses avis et conclusions sur ce dossier.

En conclusion de son document, celui-ci mentionne :

« ...considérant que :

- l'enquête publique s'est déroulée conformément à l'arrêté la prescrivant,
- le projet ne porte pas atteinte à l'économie générale du PLU,
- le projet, par ses modifications réglementaires, permettra d'imposer des conditions pérennes d'aménagement de la zone ce qui est plus sécurisant pour les riverains qu'un simple permis d'aménager.

Sous réserves que, comme précisé dans son mémoire en réponse, la CCBDC modifie son projet de règlement en :

- Article 1AUX 7 : « Au droit de la zone 1A, les constructions devront être implantées à un minimum de 25m de celle-ci »
- Article 1AUX 10 : « Les bâtiments construits au sud de la voie poids lourds Ouest/Est à créer ou à en préserver la possibilité de création auront une hauteur limitée à 9m »

- Article 1AUX 12 : « Les surfaces de stationnement devront être pour 50% au minimum de leur surface perméables, l'engazonnement devant être privilégié »

- Article 1AUX 13 : « 10% au minimum de la surface du projet d'ensemble devront être traités en espace verts paysagers »

Et en précisant dans l'OAP la nature de la haie Sud : haie multi-strates sur talus doublée d'une noue, l'ensemble talus/haie et noue restant dans le domaine public,

Je donne un avis favorable à la modification du PLU ».

Sur la base de ces éléments et des annexes accompagnant la convocation transmise aux membres du conseil communautaire, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville, commune nouvelle de Carentan-les-Marais tel qu'il a été soumis à l'enquête publique modifié pour permettre la prise en compte de l'ensemble des réserves émises par le commissaire enquêteur ci-dessus détaillées étant observé que la rédaction de l'article 1AUX 13 reprendra la réserve émise par le commissaire enquêteur, ce qui aboutira à ne pas modifier la rédaction de cet article par rapport au PLU initial.

Il est précisé que le caractère exécutoire du document ne sera effectif qu'après les mesures d'affichage et de publication réglementaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (8 abstentions), :

- approuvent le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville, commune nouvelle de Carentan-les-Marais tel qu'il a été soumis à l'enquête publique modifié pour permettre la prise en compte de l'ensemble des réserves émises par le commissaire enquêteur ci-dessus détaillées étant observé que la rédaction de l'article 1AUX 13 reprendra la réserve émise par le commissaire enquêteur, ce qui aboutira à ne pas modifier la rédaction de cet article par rapport au PLU initial.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
CARENTAN, le 28 mai 2019

Le Président de la Communauté de Communes  
de la Baie du Cotentin,



Jean-Pierre LHONNEUR  
*Délibération signée électroniquement*